

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

NOTE DE SYNTHESE

1^{ère} partie

- Appel des présents
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

2^{ème} partie

Finances

- 1) Débat d'orientation budgétaire basé sur le rapport d'orientation 2025

Cf note de synthèse page 1
& rapport joint en annexe 1 - remis sous format papier aux présidents de groupe et sous format dématérialisé à tous

- 2) Remboursement des cours « Ecole de Musique »

Cf note de synthèse page 2

Ressources Humaines

- 3) Création d'emploi non permanent temporaire – filière technique

Cf note de synthèse page 3

Urbanisme

- 4) Modification des statuts du SIVU Val de Marque

Cf note de synthèse page 4 à 6
& statuts & délibération & courrier joints en annexes 2 & 3 & 4 - remis sous format papier aux présidents de groupe et sous format dématérialisé à tous

Actes administratifs

- 5) Rapport des Actes de décisions du maire du 01 novembre au 31 décembre 2024

Cf note de synthèse page 7 à 12

Finances

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par l'article L.5217-10-4 du CGCT rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et de discuter en conseil municipal des grandes orientations du prochain budget.

Ce débat a eu lieu lors du conseil municipal du 26 février 2025, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

Finances
Divers (7.10)

Remboursement cours école de musique année 2024/2025

Vu l'acte de décision n°2023-37 du 2/8/2023 actant les tarifs de l'école de musique,

Suite au décès, en date du 15/12/2024, de l'un de nos professeurs de l'école de musique qui assurait des cours de piano et de violoncelle,

Etant dans l'incapacité de trouver un remplaçant en cours d'année,

Il convient donc de rembourser partiellement l'inscription de ces élèves au prorata des cours non dispensés.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le remboursement partiel des droits d'inscription des élèves inscrits aux cours de ce professeur au prorata des cours non dispensés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

PERSONNEL MUNICIPAL (4.1)

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE
FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

FILIERE TECHNIQUE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son articles L.332-23-1° relatif à la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin d'accroissement d'activité ;

Vu le budget primitif de l'exercice en cours prévoyant les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés ;

Considérant la nécessité de renforcer les équipes chargées des missions de surveillance et de prévention sur le territoire communal ;

Après examen en commission « Finances RH Administration Générale et Développement économique », il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : Création d'emplois non permanents

Il est créé les emplois non permanents suivants, afin de couvrir des besoins en personnel pour assurer les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

- 4 postes d'agents à temps complet.

Les contrats seront à durée déterminée et pourront être renouvelés selon les nécessités du service, dans les limites fixées par l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 2 : Conditions de recrutement

La rémunération sera déterminée selon les niveaux de responsabilité et les grilles indiciaires applicables au grade d'adjoint technique, indice brut 367.

Article 3 : Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget de la commune.

Article 4 : Transmission au contrôle de légalité

La présente délibération fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité et sera publiée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Intercommunalité

Gestion d'un service public intercommunal (5.7)

SIVU DU VAL DE MARQUE ELARGISSEMENT DU PERIMETRE ET MODIFICATION STATUTAIRE

Considérant qu'au printemps 2015, les villes de Hem et Lys-Lez-Lannoy ont proposé de mutualiser leurs services d'instruction du droit des sols aux communes voisines,

Considérant qu'à l'issue, les villes de Forest-sur-Marque, Leers, Toufflers et Willems se sont entendues avec les villes de Hem et Lys-Lez-Lannoy pour créer le SIVU Val de Marque, lequel a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 16 juin 2016, actant le périmètre du SIVU ainsi que ses statuts,

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération 2015.90 en date du 30 septembre 2015, la commune a approuvé la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque. Ce syndicat permet d'assurer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes de Hem, Forest-Sur-Marque, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Toufflers et Willems.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque a été créé par arrêté préfectoral en date du 16 juin 2016.

Considérant qu'afin de limiter les délais d'instruction technique des autorisations du droit des sols, conformément au code de l'urbanisme et aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, l'article 7 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque, autorisant la délégation de signature au responsable de service, a été modifié par arrêté préfectoral en date du 29 février 2024,

La répartition des missions entre le syndicat et les communes est la suivante :

- Les communes :
 - primo-accueil par les agents de chaque commune (renseignements de base, remise des documents, réception et vérification des dossiers des pétitionnaires) ;
 - rédaction et délivrance des CU informatifs (CUa) par chacune des communes ;
 - délivrance et envoi par chaque commune des autorisations gérées par le syndicat pour leur compte
- Le syndicat :
 - instruction technique des Autorisations du Droit des Sols conformément au code de l'urbanisme et aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme
 - rédaction du projet d'arrêté, proposé à la signature du Maire,
 - assistance juridique et technique à la pré-instruction (permanences communales) et aux opérations de récolement.
 - gestion des contentieux pouvant naître à l'occasion de la délivrance de ces autorisations du droit des sols ou en cas de refus de délivrance, et notamment la rédaction des mémoires à intervenir et/ou la relation avec l'avocat qui serait éventuellement désigné par la commune concernée.

Les instructeurs de Lys-lez-Lannoy et Hem sont mis à disposition du syndicat qui a recruté un instructeur supplémentaire pour faire face à la charge de travail apportée par les communes moins peuplées.

La contribution de chaque commune est calculée selon une tarification à l'acte suivant les modalités suivantes : le SIVU facture chaque commune trimestriellement, en année N, les actes instruits pondérés le cas échéant d'un coefficient de complexité.

Considérant que la Ville de Lesquin a souhaité interrompre la mutualisation de son service d'instruction du droit des sols avec les communes concernées,

Considérant que les villes de Anstaing, Bouvines, Chéreng et Tressin doivent pouvoir poursuivre l'instruction de leurs dossiers du droit des sols,

Considérant la délibération n° 64/2024 du 10 décembre 2024 de la ville de Anstaing sollicitant son adhésion au SIVU Val de Marque,

Considérant la délibération n° 2024/52 du 28 novembre 2024 de la ville de Bouvines sollicitant son adhésion au SIVU Val de Marque,

Considérant la délibération n° 2024/7/2 du 2 décembre 2024 de la ville de Chéreng sollicitant son adhésion au SIVU Val de Marque,

Considérant la délibération du 5 décembre 2024 de la ville de Tressin sollicitant son adhésion au SIVU Val de Marque,

Considérant l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le périmètre d'un syndicat de communes peut être étendu postérieurement à la création du syndicat par l'adjonction de communes nouvelles. Cette extension de périmètre est effectuée par arrêté du ou des représentants de l'État dans le ou les départements concernés.

Il est proposé d'élargir le périmètre du SIVU Val de Marque, en modifiant l'article 1 des statuts comme suit :

« Article 1^{er} - Membres

Par arrêté préfectoral en date du 16 juin 2016, il est constitué entre les communes de Forest-sur-Marque, Hem, Lys-Lez-Lannoy, Leers, Toufflers, Willems ayant adhéré aux présents statuts, un Syndicat à Vocation Unique régi par les articles L. 5212-1 à 5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales et par lesdits statuts.

Les villes de Anstaing, Bouvines, Chéreng et Tressin intègrent le SIVU Val de Marque à compter du 1^{er} avril 2025. »

Par ailleurs, considérant la nécessité d'adapter la contribution des communes en précisant les modalités de facturation des actes instruits, il est proposé de modifier l'article 10 des statuts comme suit :

« Article 10 – Ressources

Le syndicat perçoit les recettes suivantes :

- la contribution annuelle des communes membres ; cette contribution déterminée au prorata du nombre d'autorisations du droit des sols, telles que décrites à l'article 3 des présents statuts, et instruites par le syndicat pour le compte de chaque commune est appelée selon le principe suivant : **le SIVU facture chaque commune trimestriellement, en année N, les actes instruits pondérés le cas échéant d'un coefficient de complexité ;**

- le produit des sommes perçues en contrepartie des services rendus ;
- les revenus des biens meubles et immeubles ;
- le produit des dons et legs ;
- le produit des subventions perçues (État, Région, Département, communes et établissements publics de coopération intercommunale, Union Européenne, et toute autre collectivité publique susceptible de participer à l'objet du syndicat) ;
 - les reversements de FCTVA ;
 - le produit des taxes, redevances et contributions ;

- le produit des emprunts contractés par le comité du syndicat, dont le remboursement des annuités sera assuré par son budget propre, avec le cas échéant participation des communes.

Le syndicat garde la faculté de n'appeler les contributions communales qu'en cas de réalisation de dépenses effectives d'instruction. »

Par suite et en application de l'article L.5211.20 du code général des collectivités territoriales, les délibérations du SIVU n° DEL/2024/SIVU/6 et DEL/2024/DEL/16, en date des 7 et 24 décembre 2024, ont fait l'objet d'une notification à chaque commune concernée et la ville de Lys-lez-Lannoy en a accusé réception le 26 décembre 2024 (délibération et courrier de notification ci-annexés).

Dès lors et à la lumière des dispositions applicables, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de sa notification, pour se prononcer sur la modification statutaire dudit groupement.

A l'issue de la consultation des assemblées délibérantes des communes membres et candidates, un arrêté préfectoral sera pris et notifié, par Monsieur le Préfet, au syndicat et aux communes membres et candidates.

Après examen en commission « Finances RH Administration Générale et Développement économique », il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la nouvelle rédaction des articles 1 et 10 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque, tels que joints à la présente dont le nouveau périmètre est constitué des communes suivantes : Anstaing, Bouvines, Chéreng, Forest-sur-Marque, Hem, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Toufflers, Tressin et Willems.

*Rapport du maire (NTP)***ACTES DE DECISIONS DU MAIRE****DU 01 NOVEMBRE 2024 AU 31 DECEMBRE 2024**

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire vous présente un rapport des décisions prises du 01 novembre 2024 au 31 décembre 2024 :

N° acte de décision	Date	Service	Motif
AG/AD/2024.81	02/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Emilie CLAEYS
AG/AD/2024.82	02/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Marie SELOSSE
AG/AD/2024.83	02/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Claude KERGOSIEN
AG/AD/2024.84	02/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Jacques LE BLOND
AG/AD/2024.85	05/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Christine LE BACQ
AG/AD/2024.86	06/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Thérèse CLARISSE
AG/AD/2024.87	06/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Guy ANNUNZIATA
AG/AD/2024.88	06/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Arlette BOITTE
AG/AD/2024.89	06/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Monique VAN LEEUWEN

AG/AD/2024.90	06/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Maurice DELANNEL et Mme Julie VERGRIETE
AG/AD/2024.91	07/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Mr Dominique DELARUE
AG/AD/2024.92	07/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Ginette DESMET
AG/AD/2024.93	08/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Léone ROSSIGNOL
AG/AD/2024.94	09/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Martine GILMÉ
AG/AD/2024.95	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Marcel DEBEVER
AG/AD/2024.96	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Germaine LEVEQUE
AG/AD/2024.97	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Daniel COURBY
AG/AD/2024.98	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Claudie CHANET
AG/AD/2024.99	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Brigitte HENNEBELLE
AG/AD/2024.100	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Martine HUET
AG/AD/2024.101	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Anne-Marie LEPERS
AG/AD/2024.102	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Monique DEVRIESE
AG/AD/2024.103	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Roger HEMPTE

AG/AD/2024.104	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Louis TREMMERY
AG/AD/2024.105	14/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Gilbert DELEVILLE
AG/AD/2024.106	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession André LEMAIRE
AG/AD/2024.107	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Juliette ANDURAND
AG/AD/2024.108	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Bernadette SIX
AG/AD/2024.109	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Pascale PICAVET
AG/AD/2024.110	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Ivan CUZE
AG/AD/2024.111	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Roselyne COMPERNOLLE
AG/AD/2024.112	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Jeanne DEMAN et Bernard JUSTRONCK
AG/AD/2024.113	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Jean JUSTRONCK
AG/AD/2024.114	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Brigitte HENNEBICQ
AG/AD/2024.115	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Eliane JAUNE
AG/AD/2024.116	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Ginette LEFEBVRE
AG/AD/2024.117	15/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Michel GEENENS

AG/AD/2024.118	16/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Denise BOUSSEMART
AG/AD/2024.119	16/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Salvatore PIRAINO
AG/AD/2024.120	16/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Mireille CHAVAND
AG/AD/2024.121	16/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Ginette CHARLET
AG/AD/2024.122	16/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Annie SOETENS
AG/AD/2024.123	16/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Anastasy STECUICH et Thomas LESKO
AG/AD/2024.124	20/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Suzanne COCHETEUX
AG/AD/2024.125	20/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Abdelkrim BOUSSETTA
AG/AD/2024.126	20/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Grégory LEFEBVRE et Claire SALEMBIER et Roger LEFEBVRE
AG/AD/2024.127	20/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Daniel MARECAUX
AG/AD/2024.128	20/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Michel NUYTENS
AG/AD/2024.129	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Annick FOURNIER
AG/AD/2024.130	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Jules VANLEYNSEELE et Gisèle HAUWEL
AG/AD/2024.131	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession André MERCHIER et Marie LATEUR

AG/AD/2024.132	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession à l'Avance pour Mme Yvette LEPERS
AG/AD/2024.133	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Christian VARASSE
AG/AD/2024.134	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Henri MERCHIER et Suzanne DUPRIEZ
AG/AD/2024.135	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Andrée PICHON
AG/AD/2024.136	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Chanhom PHILAVONG
AG/AD/2024.137	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Bernard CHRISTIAENS et Jean CHRISTIAENS
AG/AD/2024.138	21/11/2024	Administration Générale	Titre de concession René DELEMARLE
AG/AD/2024.139	26/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Arlette SAMYN
AG/AD/2024.140	27/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Marie DESMOITIERS et Mr Louis TRENTSEAX
AG/AD/2024.141	27/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Michel BROUCKE et Marcelline LEMAN
AG/AD/2024.142	28/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Franck LESTIENNE
AG/AD/2024.143	28/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Catherine DELATTRE et Franck LESTIENNE
AG/AD/2024.144	29/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Noëlla BARZEELE

F/AD/2024.145	29/11/2024	Finances	Renouvellement bail BONTINCK Emmanuelle
AG/AD/2024.146	30/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Charlotte CASTERMAN
AG/AD/2024.147	30/11/2024	Administration Générale	Titre de concession Francis DERACHE
AG/AD/2024.148	10/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Michel LECLERCQ
AG/AD/2024.149	12/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Annick RENARD
BM/AD/2024.150	13/12/2024	Bibliothèque	Demande de subvention DGD auprès de la DRAC acquisition véhicule pour le réseau de médiathèques
AG/AD/2024.151	13/12/2024	Administration Générale	Reprise administrative des sépultures
AG/AD/2024.152	14/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Alain BACHELET
AG/AD/2024.153	17/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Anne- Marie CONSTANT
AG/AD/2024.154	24/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Marie DARCQ et Louis DECUYPERE
AG/AD/2024.155	26/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Jeanine PIERSON
AG/AD/2024.156	28/12/2024	Administration Générale	Titre de concession Andrée MOLON

Ces actes sont consultables au secrétariat DGS et dans les services